

FIRST UNITED NATIONS CONGRESS ON THE PREVENTION  
OF CRIME AND THE TREATMENT OF OFFENDERS  
GENEVA 1955

PERSONNEL

~~OF INSTITUTIONS~~

SELECTION AND TRAINING OF PERSONNEL  
IN THE CANADIAN FEDERAL PENITENTIARY SERVICE

by R. B. Gibson, Q.C.,  
Commissioner of Penitentiaries,  
Department of Justice of Canada, Ottawa



UNITED NATIONS

Un résumé en français de l'article est joint en annexe.  
A French summary of article is attached.

A/CONF.6/C.1/L.11/Corr.1

FIRST UNITED NATIONS CONGRESS ON THE PREVENTION  
OF CRIME AND THE TREATMENT OF OFFENDERS  
GENEVA 1955

*Corrigendum:*

*The title on the cover page should read as follows:*

PERSONNEL

SELECTION AND TRAINING OF PERSONNEL  
IN THE CANADIAN FEDERAL PENITENTIARY SERVICE

by R. B. Gibson, Q. C.,  
Commissioner of Penitentiaries,  
Department of Justice of Canada, Ottawa



UNITED NATIONS

Le Gouvernement du Canada administre, par l'entremise d'un Commissaire, huit pénitenciers destinés à la détention et à la réadaptation des délinquants, condamnés légalement à des peines allant de deux ans à la détention à vie. Les délinquants condamnés à d'autres peines sont détenus par les juridictions provinciales. Le personnel des pénitenciers est fixé sur la base d'un rôle du personnel. Le nombre du personnel de surveillance est déterminé en relation avec la population pénitentiaire. Il y a à l'heure actuelle à peu près 1,600 membres du personnel pour 5,000 détenus. Ce pourcentage élevé est dû en partie à l'existence d'une semaine de 44 heures pour les employés, à l'importance du programme de formation professionnelle et de réadaptation sociale, à la nécessité d'un service de nuit adéquat et à l'instruction journalière progressive des détenus.

Les candidats à un poste de l'administration pénitentiaire doivent être citoyens canadiens et résider dans la région que sert le pénitencier, avoir au moins 21 ans, ne pas avoir de casier judiciaire, être physiquement aptes au service des prisons, avoir une éducation secondaire ou un niveau d'éducation plus élevé, avoir une bonne réputation, ne pas avoir été antérieurement renvoyés du service et ne pas avoir un parent immédiat dans le même personnel pénitentiaire. Les candidats au poste de surveillant âgés de plus de 35 ans doivent faire état de service militaire actif. Les postes à pourvoir sont annoncés publiquement dans la région en question.

Les employés commencent par une période d'essai et doivent obtenir une appréciation d'aptitude satisfaisante pour être retenus, titularisés et promus. Un examen écrit est requis pour la promotion du personnel de surveillance.

Antérieurement, la formation consistait en des conférences mensuelles données dans chaque établissement par des fonctionnaires supérieurs. On organisait des examens annuels pour vérifier l'état des connaissances du personnel. Le premier essai de formation centrale a commencé en 1939 avec l'envoi d'un groupe de neuf fonctionnaires à Wakefield, en Angleterre. La seconde guerre mondiale a interrompu ce programme. Des cours centraux de formation ont commencé à être donnés au

Canada même en 1948, sous la direction de fonctionnaires diplômés de Wakefield et du personnel du Commissaire aux établissements pénitentiaires.

Il existe actuellement un Collège pour le personnel pénitentiaire, adjoint à deux pénitenciers, qui est situé à Kingston, dans l'Ontario, et qui dispose de facilités pour la formation et le logement de 24 étudiants. Une moyenne de trois fonctionnaires par pénitencier participent à chaque cours. Il y a eu jusqu'ici 26 cours réguliers de surveillance qu'ont suivis 598 fonctionnaires. Cinq de ces cours ont été bilingues, français et anglais. La matière enseignée comprend le problème du crime (pénologie), problèmes sociaux actuels, psychologie appliquée, devoirs des fonctionnaires pénitentiaires, rémission de peines et congés aux détenus, éducation physique et judo, petites armes. Les résultats des examens sont complétés par une appréciation de la personnalité du candidat, de ses aptitudes, de son application ou travail, etc. Les cours durent normalement six semaines.

On a organisé en outre six cours spéciaux pour 120 instructeurs de formation professionnelle et d'arts et métiers. Ces cours ont porté surtout sur l'organisation des ateliers, les méthodes d'enseignement, l'orientation professionnelle, la préparation de schémas de leçons. Des spécialistes éminents en matière de formation professionnelle d'écoles de la province d'Ontario et des fonctionnaires compétents du service pénitentiaire ont formé le corps enseignant pour ces cours d'instruction.

De plus, seize conférences ont groupé des spécialistes: directeurs, directeurs-adjoints, fonctionnaires des services de classification, chefs d'atelier et des services de formation professionnelle, comptables, économistes, ingénieurs-mécaniciens, cuisiniers, clerks supérieurs, aumôniers, instituteurs, censeurs, fonctionnaires des services médicaux et de la formation en cours d'emploi. Toutes ces conférences ont contribué grandement au développement de plans pour un meilleur traitement, formation et réadaptation sociale des détenus. 150 fonctionnaires en tout ont participé à ces conférences. Une formation initiale spéciale a été donnée au centre de formation fédéral à 58 fonctionnaires de langue française nouvellement nommés. Trois cours de quatre semaines à temps complet ont été

organisés à cette fin. Le programme a été adapté à celui du Collège pour le personnel pénitentiaire, et a été complété par une instruction et une formation pratique aux devoirs usuels des établissements.

Environ 875 personnes ont participé aux diverses activités de formation décrites ci-dessus, et 726 d'entre elles font encore partie des services pénitentiaires. Le 45 pour cent du personnel actuel de tous les pénitenciers ont participé aux cours centraux de formation.

On projette à l'heure actuelle la préparation de manuels de formation canadiens. Dans l'intervalle, on a recours à des manuels publiés aux Etats-Unis et dans d'autres pays.

On met maintenant l'accent sur la formation en cours d'emploi locale, afin d'assurer:

- a) une mise au courant et une orientation adéquates des nouvelles recrues;
- b) la formation de base de groupes homogènes de jeunes fonctionnaires qui ont quelques mois d'expérience pratique;
- c) une formation plus avancée pour maintenir au courant les fonctionnaires plus anciens, après qu'ils aient suivi les cours du collège du personnel pénitentiaire.

Chaque pénitencier dispose d'un fonctionnaire de la formation en cours d'emploi, qui est chargé de mettre en oeuvre ce programme sous la direction du directeur-adjoint. L'orientation comprend la formation particulière à exécution des tâches journalières auxquelles la recrue sera prochainement affectée, de même que l'explication des fonctions qui sont dévolues aux fonctionnaires qui se consacrent essentiellement au programme de traitement des détenus. Les groupes de formation de base comprennent quatre à douze fonctionnaires qui suivent des classes pendant une ou deux semaines à temps complet, selon un programme préparé à l'avance. La formation avancée est encore en train d'être développée.

Les plans d'avenir pour les cours centraux au Collège pour le personnel pénitentiaire envisagent une formation spéciale pour développer l'uniformité et l'efficacité des spécialistes, et pour faciliter le choix et la formation des futurs administrateurs et fonctionnaires d'exécution de rang supérieur.

La formation du personnel développée dans le système fédéral canadien a permis d'obtenir des résultats tangibles : meilleures méthodes pour le traitement des détenus, contrôle de la discipline, réduction de la récidive, ainsi qu'un "climat" mieux apte à favoriser les efforts des détenus pour s'améliorer.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).